



# L'ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES EN PAYSAGE

## Un outil de performance et de promotion de la santé au travail ?

Auteurs : Dr Catherine LOPEZ, médecin du travail  
Alice MARCHAUD, infirmière santé au travail  
Dr Elizabeth LAMY, médecin chef, SST Ain-Rhône



### CONTEXTE

Pour 80% des paysagistes, l'accès aux toilettes est un problème prioritaire, selon une enquête réalisée en 2015 par la MSA Ain-Rhône auprès d'un échantillon de 90 salariés paysagistes. Le sujet est pourtant tabou.

Le code du travail et le code rural ne créent pas d'obligation en matière d'accès aux toilettes pour les paysagistes, en dehors des locaux de l'entreprise. Uriner sur la voie publique est passible d'une contravention.

### ENJEUX POUR L'ENTREPRISE

#### Productivité

L'inconfort et les douleurs abdominales liées à une rétention urinaire et/ou fécale :

- ▶ Engendrent une baisse de concentration qui majore le risque d'accident du travail,
- ▶ Limitent les capacités de production des salariés concernés.

#### Image de l'entreprise

L'état sanitaire des chantiers contribue à soigner l'image de l'entreprise.

### ENJEUX POUR LES SALARIÉS

#### Des pratiques indignes

- ▶ Miction sur la voie publique : pratique la plus fréquente pour se soulager.
- ▶ Hygiène de base compromise : lavage et essuyage des mains avec les moyens à disposition...

#### Des pratiques alarmantes

- ▶ 36% de rétention fécale et 13% de rétention urinaire volontaires.
- ▶ Limitation intentionnelle de l'hydratation pour 6% des salariés interrogés.



#### → Une question de Qualité de Vie au Travail (QVT)

Boire, manger, respirer **ET** aller aux toilettes sont des besoins fondamentaux nécessaires pour créer des conditions favorables à la bonne exécution du travail.

### QUE FAIRE ?

#### Employeur

- ▶ Organiser les chantiers en prévoyant un accès systématique aux toilettes (toilettes sèches ou chimiques, contractualiser l'accès aux toilettes clients, géolocaliser les toilettes publiques).
- ▶ Reconnaître en AT les incidents en sortie de chantier pour trouver des toilettes.
- ▶ Rappeler la loi et les règles de bonne pratique aux salariés.

#### Salariés

- ▶ Parler sans tabou de cette priorité.
- ▶ Ne pas accepter la fatalité « ça a toujours été comme ça ».
- ▶ Être force de proposition concernant les solutions à mettre en place.
- ▶ S'hydrater de manière adaptée à l'activité.



Stand MSA, Paysalia 2017

Crédits photo : MSA Ain-Rhône & Shutterstock

### CONCLUSION

Une prise en compte conjointe employeur-salarié des fondamentaux de la QVT et plus globalement de la santé au travail contribue à la dynamique globale de performance de l'entreprise tant au niveau économique que social.